



DEMAIN, JE SERAI Un professionnel de la petite enfance

OBJECTIFS

Le titulaire du CAP Petite Enfance devient un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants.

Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant, contribue à son développement, son éducation et sa socialisation.

Il assure l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant. Il peut exercer sa profession en milieu familial ou structures collectives.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) ou diplôme de niveau supérieur

Dérogation possible suite à l'entretien de positionnement

Pour les personnes n'ayant pas de Niveau V validé, possibilité de remise à niveau en matières générales

PUBLIC

Financement individuel (statut de stagiaire de la formation continue) :

- Demandeur d'emploi ou inactif
- Contrat d'aide à l'emploi
- Congé individuel de formation
- Salariés (congé individuel de formation)

MODALITÉS PEDAGOGIQUE

Apports théoriques et travaux pratiques.

VALIDATION

Certificat Aptitude Professionnelle (diplôme éducation nationale)

LIEU

Lycée Lumière – Rue Grammont
70300 Luxeuil les Bains

DURÉE

630 heures dont :
210 heures en centre
420 heures en entreprise (soit 12 semaines)
A partir de septembre 2016

CONTENU DE LA FORMATION

La formation prépare aux épreuves professionnelles du CAP Petite Enfance

EP1 Prise en charge de l'enfant à domicile

La prise en charge de l'enfant à domicile (les soins d'hygiène corporelle, le confort de l'enfant)

La prise en charge de l'enfant à domicile (s'adapter à une situation non prévue...)

EP2 Accompagnement de l'enfant

Connaissance des structures d'accueil

Les relations professionnelles (communication, travail d'équipe...)

La connaissance des enfants (besoin, handicap, maladies chroniques...)

EP3 Techniques de service à l'utilisateur

Les techniques de services : entretien des locaux et des équipements, préparation et services des collations et repas

Prévention santé environnement

DEBOUCHES

- Auxiliaire ou agent de crèche
 - Aide auxiliaire Puériculture
 - Aide Educateur(trice)
 - Agent d'Animation
 - Animateur(trice) Petite Enfance
- Le CAP Petite Enfance est également une porte d'entrée pour certains métiers de la petite enfance, sous certaines conditions :
- Auxiliaire de Puériculture les titulaires d'un CAP petite enfance sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité
 - Assistant(e) maternel(le) aucun diplôme n'est exigé, les CAP petite enfance sont dispensés de la formation proposée une fois l'agrément obtenu.
 - ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) accès au passage du concours externe de la fonction publique
 - Educateur(trice) de jeunes enfants la formation au diplômes d'Etat d'éducateur de jeunes enfants) est accessible après un CAP petite enfance.

CONTACT

Carine PERRIN
Conseillère en Formation Continue
GRETA Formation 70
18 RUE E.BELIN - 70014 VESOUL
Coordonnées :
03 84 76 07 46 (site Vesoul)
03 84 89 00 35 (site Lure)
06 78 89 90 29 (portable)
greta.formation.70@ac-besancon.fr